

COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 14 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine

CONGÉ, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL,

Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Sébastien FISSOT)

Secrétaire de séance : Aurélie RANOUIL

Objet : aliénation de chemins ruraux après enquête publique, actes administratifs.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 juin 2019 il a été décidé de procéder à la désaffectation et à l'aliénation de plusieurs chemins ruraux, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 09/04/2019 au 23/04/2019.

Il expose que les propriétaires riverains ont été contactés pour faire des propositions d'acquisition de ces chemins.

Il précise qu'en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes passés en la forme administrative.

Il propose de recourir à cette procédure pour l'authentification des cessions de chemins exposées ci-après :

Cessions par la Commune :

Dénomination/ situation du chemin	superficie	Prix de vente	Prise en charge frais d'actes administratifs
Chemin de Bellevue	906 m ²	317 €	Commune
Chemin Croix la Ganne	575 m ²	201 €	Commune
Chemin de Guinemart	195 m ²	68 €	Commune
Chemin Bertran de Born	170 m ²	60 €	Commune
Chemin d'exploitation N°8	1198 m ²	419 €	Commune
Chemin des Gravilles	1830 m ²	641 €	Commune
Chemin des Barabants	1120 m ²	392 €	Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

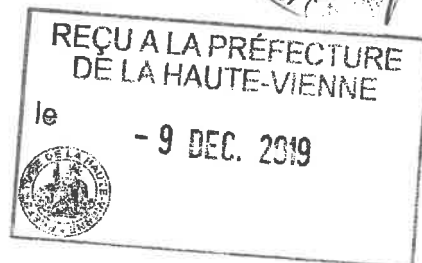
- Accepte les propositions d'aliénations et d'acquisitions, les prix, et la prise en charge des frais d'actes administratifs tels que présentés ci-dessus ;
- Dit que les frais de bornage, aussi bien pour les cessions, que pour les acquisitions, sont à la charge de la commune,
- Autorise le maire à conclure et authentifier les actes administratifs de cessions, à intervenir suite à ces décisions ;
- Autorise le 1^{er} adjoint, à représenter la commune en qualité de comparant à la signature des actes administratifs, conformément à l'article L1311-13 du CGCT ;
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 14 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOUBAT, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Sébastien FISSOT)

Secrétaire de séance : Aurélie RANOUIL

Objet : subvention FNATH

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention comme tous les ans à la FNATH (association des accidentés de la vie)

Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

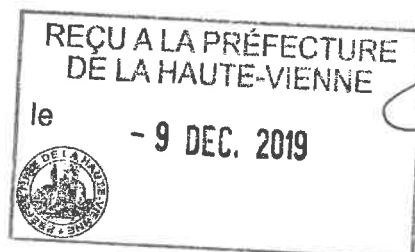
-**ACCEPTE** la proposition de M. le Maire,
-**FIXE** le montant de 100 € pour la FNATH

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 8
votants : 10
procuration : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 30 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/11/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT,
Messieurs Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie RANOUIL (procuration donnée à Virginie GOURBAT), Franck DEBORD (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie DESBORDES

Objet : DM 4 en investissement dépenses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser des modifications d'ajustement des crédits ouverts au budget primitif 2019. Les décisions modificatives du budget n'affectent pas l'équilibre général du budget.

Les opérations suivantes sont nécessaires pour le mandatement de la pose des témoins Sauvagnac à l'église de Rilhac.

Investissement dépenses :

Chapitre 041

Article 2031 : + 1300

Chapitre 23

Article 2313 : -1300

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT

DUREGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 14 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Sébastien FISSOT)

Secrétaire de séance : Aurélie RANOUIL

Objets : validation des nouveaux statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne et règlement intérieur, demande d'adhésion de la Communauté de communes Charente Limousine, retrait de la Communauté urbaine Limoges Métropole en représentation substitution des 5 communes membres pour la compétence GEMAPI, proposition de l'adhésion de la Communauté urbaine Limoges Métropole dans les conditions prévues dans les statuts.

Dans la continuité de la délibération du 19 juin 2019 concernant le projet de labellisation du Syndicat en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), il est proposé de finaliser la démarche avec plusieurs décisions soumises aux votes (à compter du 1^{er} janvier 2020)

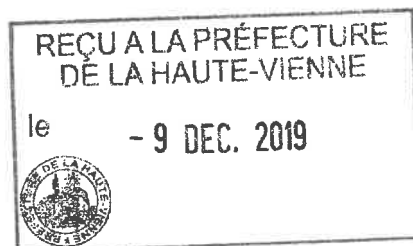
Le conseil doit se prononcer sur la validation des nouveaux statuts (EPAGE) et du règlement intérieur du syndicat, sur l'adhésion de la communauté de communes Charente Limousine, le retrait de la Communauté urbaine Limoges Métropole en représentation substitution des 5 communes membres pour la compétence GEMAPI, la proposition de l'adhésion de la Communauté urbaine Limoges Métropole dans les conditions prévues dans les statuts.

Monsieur le Président du SABV nous a notifié la délibération afférente en date du 9 octobre 2019. La Communes de Rilhac-Lastours étant adhérente à ce syndicat, il convient qu'elle se prononce dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du syndicat SABV.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à l'extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) et valide la transformation du Syndicat en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme, en Mairie
Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le : 14 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL,
Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Sébastien FISSOT)

Secrétaire de séance : Aurélie RANOUIL

Objet : indemnités de conseil au comptable public

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur Jean-Jacques PICOT, Trésorier municipal, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

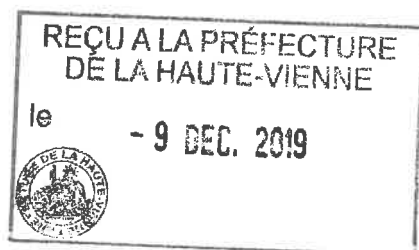
Le montant de cette indemnité pour l'année 2019 s'élève à 311,81 € (290,12 € en 2018).

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le : 14 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Sébastien FISSOT)

Secrétaire de séance : Aurélie RANOUIL

Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre, suite à la demande d'adhésion de l'établissement public du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) MLCPM (Marval, La Chapelle Montbrandeix, Pensol).

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18,

VU la délibération du S.M.A.E.P Vienne Briance Gorre en date 24 septembre 2019 par laquelle il a approuvé la modification apportée aux statuts du syndicat, portant sur l'adhésion de l'établissement public du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) MLCPM (Marval, La Chapelle Montbrandeix, Pensol).

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification susmentionnée,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

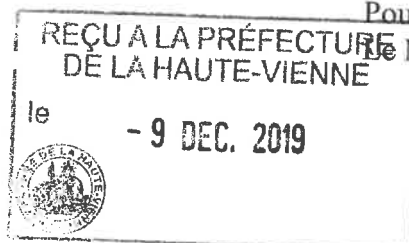
APPROUVE la modification des statuts du S.M.A.E.P Vienne Briance Gorre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 14 novembre 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Sébastien FISSOT)

Secrétaire de séance : Aurélie RANOUIL

Objet : demande de subventions au Conseil départemental

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention pour un projet au Conseil départemental.

Il s'agit des travaux d'aménagement des entre-tombes des cimetières.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil
ACCEPTÉ le projet présenté par le Maire,
AUTORISE le Maire à faire des demandes de devis,
SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire Jacques BARRY

